



**GUIDE
DES
ACTIVITÉS**

2017/2018

ÉCOLE MUNICIPALE
DE MUSIQUE,
DE DANSE
ET DE THÉÂTRE

**petit
quevilly**

INFORMATIONS
PRATIQUES

THÉÂTRE

DANSE

MUSIQUE



ÉDITO

Chers élèves,

Musique, danse, théâtre, notre école est un lieu ouvert. Elle propose à tous les Quevillais de découvrir, apprendre et approfondir une pratique artistique, facteur de ressourcement inépuisable tout au long de la vie.

Jeune artiste en herbe, praticien amateur, ou qui envisage d'embrasser une carrière artistique, tous les élèves se croisent et se rencontrent. Ensemble, enseignants, élèves et équipe de direction font de notre école un pôle d'apprentissage et de création artistique reconnu.

Grâce à vous tous, cet établissement constitue un atout pour notre collectivité en matière d'enseignement, de diffusion, d'animation et de rayonnement. Il se veut également un service de proximité qui contribue au renforcement de la cohésion sociale sur la ville.

Je souhaite vivement que ce guide vous inspire l'envie de belles rencontres artistiques.

Très chaleureusement

Frédéric Sanchez
Maire de Petit-Quevilly

ÉVEIL MUSICAL POUR LES ENFANTS DE 4 À 5 ANS

L'ÉVEIL MUSICAL développe la sensibilité des enfants au monde sonore en suscitant leur curiosité et leur envie d'apprendre.

L'enfant se familiarise au monde des sons à travers des jeux qui permettent l'éducation de l'oreille, le développement de la voix, du sens du rythme, de l'imagination sonore et de la mémoire musicale.

Chants, comptines, découverte des instruments, expression corporelle, codage de la musique, tels sont les contenus de ces ateliers hebdomadaires qui se veulent ludiques et diversifiés dans l'approche pédagogique. Une ligne de progression est suivie sur ces deux années afin de préparer les apprentis musiciens à suivre des cours d'instruments dans les meilleures conditions possibles dès leurs 6 ans.

- ◆ Enfant de 4 ans – Éveil Musical 1
Cours collectif de 45 minutes par semaine
- ◆ Enfant de 5 ans – Éveil Musical 2
Cours collectif de 45 minutes par semaine

Jours et horaires de cours affichés à l'EMMDT
à partir de la rentrée 2017.





MUSIQUE

APPRENDRE À JOUER D'UN INSTRUMENT UN CURSUS MUSICAL COMPLET

L'apprentissage d'un instrument s'effectue à l'EMMDT à travers un cursus musical complet et épanouissant, qui peut débiter dès 6 ans et accompagner les enfants comme les adultes.

Ce dernier se compose de :

▼ ▼ ▼

L'apprentissage d'un INSTRUMENT
par un cours individuel
de 30 minutes par semaine

▼ ▼ ▼

L'acquisition du langage musical
par un cours collectif
de FORMATION MUSICALE
d'environ 1h par semaine

▼ ▼ ▼

Le plaisir de jouer avec d'autres
élèves et de partager la musique
avec une PRATIQUE COLLECTIVE
allant jusqu'à 1h30 par semaine

Comme le préconise le Ministère de la Culture et de la Communication, le cursus des études musicales est structuré en 3 cycles qui délimitent les différentes étapes de la formation. Chaque cycle se définit par des objectifs d'acquisitions qui seront évalués tous les ans par un contrôle continu, mais aussi lors d'une évaluation en fin d'année. D'une durée de 4 à 5 ans, ces cycles permettent aux apprenants de devenir petit à petit autonome vis-à-vis de leur pratique musicale, et de développer un projet artistique amateur. (Les élèves adultes peuvent bénéficier d'une dispense de Formation Musicale.)

LES DISCIPLINES INSTRUMENTALES ET VOCALES ENSEIGNÉES EN COURS INDIVIDUELS

- ◆ ACCORDÉON
- ◆ ALTO
- ◆ CHANT LYRIQUE
- ◆ CLARINETTE
- ◆ FLÛTE À BEC
- ◆ FLÛTE TRAVERSIÈRE
- ◆ GUITARE CLASSIQUE
- ◆ GUITARE ÉLECTRIQUE
et GUITARE BASSE
- ◆ HAUTBOIS
- ◆ PERCUSSIONS
- ◆ PIANO
- ◆ SAXOPHONE
- ◆ TROMBONE et TUBA
- ◆ TROMPETTE
- ◆ VIOLON
- ◆ VIOLONCELLE



À QUOI SERT LA FORMATION MUSICALE ?

Un cours d'instrument dure une demi-heure. Il faut apprendre à bien se positionner, à bien respirer, connaître ses doigtés, déchiffrer des morceaux, les répéter, parfois les apprendre par cœur... Que de choses ! En si peu de temps. La Formation Musicale est donc là pour compléter le travail du professeur d'instrument, apprendre à l'élève tout le langage de la musique, développer son oreille, travailler les rythmes et guider l'élève pour le rendre autonome. Il pourra ainsi profiter pleinement de la musique et la partager lors de ce cours collectif.

POURQUOI UNE PRATIQUE COLLECTIVE ?

Pour le plaisir de jouer et partager la musique avec d'autres élèves. Elle prend selon le souhait de l'élève, son niveau, et sur les conseils de son professeur d'instrument, la forme d'une participation à la chorale, aux orchestres, aux ensembles, ou encore aux ateliers de musiques actuelles. Elle donne lieu à des concerts, spectacles, rendez-vous réguliers, permettant ainsi de faire goûter aux élèves l'expérience unique de la scène dès leurs premiers apprentissages.

Jours et horaires des cours d'instrument à fixer avec le professeur lors des rendez-vous organisés à cet effet, du lundi 11 septembre au vendredi 15 septembre 2017. Calendrier des rendez-vous affiché à l'EMMDT à partir de la rentrée 2017.



MUSIQUE



LES PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES

Toutes les pratiques musicales présentées ci-dessous peuvent être suivies seules en dehors du cursus complet.

Jouer au sein d'un Orchestre ou d'un Ensemble...

- ◆ Orchestre à cordes 1^{er} cycle "PRELUDE" - accessible dès la 2^e année d'instrument
- ◆ Orchestre à cordes 1^{er} cycle "JUNIOR"
- ◆ Orchestre à cordes 2^e cycle
- ◆ Orchestre d'harmonie 1^{er} cycle "JUNIOR"
- ◆ Orchestre d'harmonie 2^e cycle
- ◆ Ensemble de Musique Ancienne et Baroque
- ◆ Ensemble(s) de Musique de Chambre

Faire partie d'un groupe...

◆ Atelier(s) de musiques actuelles

Développement du travail de groupe pour les instrumentistes ayant déjà une pratique instrumentale (cordes, vents, guitare, basse électrique, batterie, chant, synthétiseur...). L'inscription dans un de ces ateliers est soumise à l'accord du professeur.

◆ Atelier(s) jazz

Découvrir le jazz et ses règles, ses libertés, apprendre l'improvisation sur les grilles d'accords et jouer "Les standards". L'inscription dans un de ces ateliers est soumise à l'accord du professeur, et s'ouvre aux instrumentistes ayant déjà une pratique musicale confirmée.

◆ Atelier(s) de musique assistée par ordinateur (MAO)

Réalisation de maquettes audio par le biais de séquenceurs, synthétiseurs, boîtes à rythmes et pour les plus confirmés par l'enregistrement sonore d'instruments de leur choix. L'inscription dans un de ces ateliers est soumise à l'accord du professeur.

Chanter à l'EMMDT...

- ◆ Chorale Enfants - à partir de 7 ans
- ◆ Ateliers chansons Ados - de 12 à 16 ans/places limitées
- ◆ Chœur Adultes "Chœur Ode Gamme"- à partir de 16 ans/tous niveaux
- ◆ Ateliers chansons Adultes - à partir de 17 ans/places limitées
- ◆ Ensemble vocal lyrique - Répertoire pour voix de femmes

Jours et horaires de ces différentes pratiques affichés à l'EMMDT à partir de la rentrée 2017.



DANSE

ÉVEIL ET INITIATION POUR LES ENFANTS DE 5 À 7 ANS

Amener l'enfant à la rencontre de sa sensibilité, de sa danse, au travers des cours d'ÉVEIL et d'INITIATION.

Sensible au contraste, motivé par la découverte et le désir d'apprendre, l'enfant va développer au travers de situations pédagogiques ludiques et d'expérimentation, la compréhension et la conscience du mouvement. Par l'action, il va intégrer les premiers apprentissages, les premiers fondamentaux inhérents à toutes les techniques de danse ; passer au fil du temps de l'atelier de découverte à celui de la technique. Technique qu'il pourra choisir de développer en se tournant vers l'apprentissage de la danse classique et/ou de la danse jazz dès 8 ans.

- ◆ Enfant de 5 ans - Éveil à la danse
Cours collectif de 45 minutes par semaine
- ◆ Enfant de 6 ans - Initiation danse 1
Cours collectif d'une heure par semaine
- ◆ Enfant de 7 ans - Initiation danse 2
Cours collectif d'une heure par semaine

Jours et horaires de cours affichés à l'EMMDT à partir de la rentrée 2017.





DANSE

CLASSIQUE ET JAZZ À PARTIR DE 8 ANS

L'EMMDT propose l'apprentissage de la danse CLASSIQUE et/ou de la danse JAZZ sous la forme de cours collectifs. En fonction du niveau, la durée du cours varie de 1h à 3h, une à deux fois par semaine. Les études chorégraphiques débutent uniquement à partir de 8 ans, pour s'adapter au rythme d'acquisition de l'élève et veiller au respect du corps de l'enfant. Elles sont organisées selon un cursus en 3 cycles.

1^{er} cycle

Dès 8 ans et jusqu'à
environ 14 ans

Niveaux :

1C1/1C2/1C2+/1C3/1C3+

1h à 1h15 de cours
par semaine

2^e cycle

À partir de 12 ans pour
les enfants qui ont déjà eu
une pratique de plusieurs années

Niveaux :

2C1/2C1+/2C2/2C2+/2C3/2C3+

1h30 à 3h de cours
par semaine

Cycle qui voit le début
de l'apprentissage

3^e cycle

Accès au 3^e cycle
uniquement après la validation
en fin de 2^e cycle
du Brevet d'Études Chorégraphiques

3h minimum de cours
par semaine dont
un atelier
de Répertoire

JAZZ POUR LES ADULTES

- ◆ Débutants
Cours collectif d'1h15 par semaine
- ◆ Intermédiaires
Cours collectif d'1h30 par semaine
- ◆ Avancés
Cours collectif d'1h30 par semaine

Jours et horaires de cours précisés par voie d'affichage
à l'EMMDT à partir de la rentrée 2017.



THÉÂTRE

À PARTIR DE 8 ANS ET AUSSI POUR LES ADULTES

Pourquoi faire du théâtre ? Pour donner vie à des personnages, pour être des passeurs d'histoires en mettant en lumière des mots d'auteurs, pour dépasser une timidité et s'amuser en partageant son plaisir de jouer avec le public.

- ◆ Enfants (de 8 à 11 ans)
1h 15 d'atelier par semaine
- ◆ Adolescents (de 12 à 17 ans)
1h 15 d'atelier par semaine
- ◆ Adultes
2h d'atelier par semaine

 Jours et horaires de cours affichés à l'EMMDT à partir de la rentrée 2017.





INFORMATIONS PRATIQUES

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

ANCIENS ÉLÈVES :

Réinscriptions du lundi 12 juin au vendredi 23 juin 2017
à l'École Municipale de Musique, de Danse et de Théâtre.
Dossier de réinscription transmis par la ville par courrier.

NOUVEAUX ÉLÈVES :

Inscriptions du lundi 4 septembre au vendredi 15 septembre 2017,
à l'École Municipale de Musique, de Danse et de Théâtre.
Dossier d'inscription à retirer sur place.

HORAIRES "SPÉCIAL INSCRIPTION" :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 19h.
mercredi de 9h30 à 12h45 et de 13h30 à 19h.

DOCUMENTS À FOURNIR À L'INSCRIPTION :

- ◆ Fiche de réinscription ou d'inscription.
- ◆ La ou les photocopie(s) de(s) avis d'impositions 2016 (sur les revenus 2015) pour l'ensemble du foyer (uniquement pour les habitants de Petit-Quevilly).
- ◆ La photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (uniquement pour les habitants de Petit-Quevilly).
- ◆ Un certificat médical de non contre-indication pour la pratique de la danse de moins de 3 mois (à fournir impérativement avant la date du 1^{er} cours).

MODALITES DE PAIEMENT

- ◆ Paiement par : numéraire, chèque bancaire, carte bancaire (au guichet ou en ligne sur www.petit-quevilly.fr), prélèvement automatique, Pass Jeunes 76 (inscription préalable sur le site du Département) et chèque vacances.
- ◆ Échelonnement de paiement mensuel possible selon le montant global des prestations EMMDT facturées par famille.

TARIFS DES COURS 2017-2018

ACTIVITES	MUSIQUE				DANSE		THEATRE						
	EVEIL MUSICAL Enfant de 4 à 5 ans	COURS MUSICAL COMPLET Apprendre à jouer d'un instrument à partir de 6 ans	Atelier Musiques Actuelles ⁽¹⁾ Atelier Chansons	Discipline instrumentale seule Uniquement pour les cours adultes ou un élève justifiant d'une pratique de 10 ans dans un autre établissement	Formation musicale seule	Chorale, Orchestre, Ensemble		EVEIL INITIATION Enfant de 5 à 7 ans	CLASSIQUE / JAZZ à partir de 8 ans	à partir de 8 ans			
HABITANTS DE PETIT-QUEVILLY	Eveil musical 1 Enfant de 4 à 5 ans	1 ^{er} enfant	130 €	65 €									
		2 ^{ème} enfant	106 €	53 €				65 €	97 € 50	65 €			
		3 ^{ème} enfant Adulte	86 € 202 €	43 € 101 €			50 €	53 € 43 €	79 € 50 64 € 50	53 € 43 €			
	Eveil musical 2 Enfant de 5 à 7 ans	1 ^{er} enfant	158 €	79 €									
		2 ^{ème} enfant	130 €	65 €				65 €	97 € 50	65 €			
		3 ^{ème} enfant Adulte	102 € 252 €	51 € 126 €			50 €	51 € 126 €	76 € 50 189 €	51 € 126 €			
	OFC (177,04 € - 1500)	1 ^{er} enfant	178 €	89 €									
		2 ^{ème} enfant	154 €	77 €				89 €	133 € 50	89 €			
		3 ^{ème} enfant Adulte	128 € 284 €	64 € 142 €			50 €	77 € 64 €	115 € 50 96 €	77 € 64 €			
	QFD (1500/21)	1 ^{er} enfant	200 €	100 €									
		2 ^{ème} enfant	178 €	89 €				100 €	150 €	100 €			
		3 ^{ème} enfant Adulte	140 € 318 €	70 € 159 €			50 €	89 € 70 €	133 € 50 105 €	89 € 70 €			
EXTERIEURS ALA COMMUNE	1 ^{er} enfant	336 €	168 €										
	2 ^{ème} enfant	306 €	153 €				168 €	252 €	168 €				
	Adulte	594 €	297 €			62 €	153 € 297 €	229 € 50 445 € 50	153 € 297 €				

* En cas d'inscription simultanée, l'ordre d'inscription s'effectue du plus âgé au plus jeune.

Le tarif « enfant » s'applique également aux moins de 25 ans sans emploi ou étudiants (ce sous présentation d'un justificatif).

⁽¹⁾ La formation musicale est obligatoire pour toute inscription dans une discipline instrumentale. Sont dispensés les élèves adultes, comme les élèves justifiant d'une pratique de formation musicale dans un autre établissement ou d'un niveau de 2^e cycle dans cette discipline. Une dispense exceptionnelle de cette discipline peut toutefois être étudiée dans le cadre de l'aménagement d'un parcours personnalisé, mis en place uniquement sur proposition de l'équipe pédagogique, ce après validation de la Direction de l'École Municipale de Musique, de Danse et de Théâtre.

⁽²⁾ La pratique collective prend la forme d'une participation à la chorale, aux orchestres, aux ensembles ou aux ateliers selon le niveau de l'élève.

⁽³⁾ L'accès aux ateliers de jazz et/ou musiques actuelles doit être justifié de 3 années minimum de pratique instrumentale et ce conditionné d'une rencontre avec l'enseignant avant toute inscription définitive.

INFORMATIONS PRATIQUES



CONTACTS

La direction de l'EMMDT se tient à la disposition des élèves et de leurs parents.

Directeur : Sébastien LANGLOIS

École Municipale de Musique, de Danse et de Théâtre

150 bis rue Gambetta, 76140 Petit-Quevilly

Tél : 02 35 72 61 88 ; Fax : 02 35 03 00 10

Courriels : sebastien.langlois@petit-quevilly.fr

L'ACCUEIL EST OUVERT :

- ◆ Tous les mardis après-midi :
à l'École Municipale de Musique, de Danse et de Théâtre
de 14 h à 17 h 30 (renseignements, réservations des spectacles...)
- ◆ Du lundi au vendredi :
au service administratif "Accueil Enfance et Loisirs"
à l'Hôtel de Ville, place Henri Barbusse, de 8 h 15 à 17 h 30 (16 h 30 le vendredi)
Tél : 02 35 63 75 85 ; Courriel : enfance.loisirs@petit-quevilly.fr

